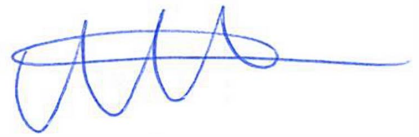


Cathy Coufame



AB DENTAL
SAS au capital de 900 €
Siège social : 38 rue de Longchamp – 92200 NEUILLY SUR SEINE
RCS NANTERRE 950 918 193

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 16 OCTOBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq
Le 16 octobre, à 14 heures,

Les associés de la société AB DENTAL (Ci-après la « **Société** ») se sont réunis sur convocation faite par le Président de la Société.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Yohan ATLAN, président, (le « **Président** »).

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés les documents suivants :

- le rapport établi par le Président,
- le texte des résolutions soumises au vote
- les statuts mis à jour

Les associés confirment avoir été dûment informés des projets de résolutions et avoir eu communication et pu prendre connaissance de tous documents et informations nécessaires à son information, dans un délai suffisant, l'information qu'ils ont reçue étant suffisante afin d'adopter les décisions ci-dessous.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée générale mixte est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Démission du Directeur général
- Démission du Président,
- Nomination d'un nouveau Président ;
- modification statutaire
- Pouvoirs et rémunération Pouvoirs pour les formalités

Il est ensuite donné lecture du rapport établi par le Président.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée générale prend acte de la démission de Madame Jenna MSIHID de ses fonctions de Directeur Général à compter de ce jour et la remercie pour les services rendus à la société pendant l'exercice de son mandat. Il ne sera pas procédé à son remplacement.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale prend acte de la démission de Monsieur Yohan ATLAN, de son mandat de Président, à compter de ce jour, le remercie pour les services rendus à la société et lui donne quitus de sa gestion pendant l'exercice de son mandat.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

En conséquence de la résolution précédente, l'Assemblée générale décide de nommer en remplacement, et pour une durée illimitée, Madame Jenna MSIHID, née le 24 mai 1990 à Paris 20^{ème} demeurant 140 avenue Jean Moulin – 78170 LA CELLE SAINT CLOUD.

Madame Jenna MSIHID disposera des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstances au nom et pour le compte de la Société. Elle ne sera pas rémunérée pour ses fonctions de Président.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, en conséquence de la résolution précédente, décide de modifier l'article 14.1 des statuts « *Nomination du Président* » ainsi qu'il suit :

« 14.1 Nomination du Président

Le Président est renouvelé et nommé par décision collective ordinaire des Associés.

Lorsque le Président est une personne morale, celle-ci doit obligatoirement désigner un représentant permanent personne physique. »

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le nouveau Président.



Madame Jenna MSIHID *
Présidente

Bon pour Acceptation
des fonctions
de présidente

* « Bon pour acceptation des fonctions de Président »